

**Bulletin d'Inscription Braderie des Petites  
Crevettes  
Dimanche 11 mai 2025**

**A retourner avec règlement par chèque à :**

MME. Puillandre et M. Maitreau, 28 rue de la Ville Goudier - 22650 Trégon  
ou à l'école de Saint-Jacut de la Mer

Nom:.....Prénom.....  
Adresse:..... Code Postal: .....  
Ville : .....  
Téléphone:.....Mail:.....

Pièce d'identité: Carte d'identité ou Permis de conduire

N° de la pièce identité :.....

Délivrée par : .....

Date de délivrance: ...../...../.....

Déclare sur l'honneur qu'il s'agit pour l'année 2021 (art.R321-9 du code Pénal) de sa 1ère participation à une braderie/vidé grenier ou de sa 2ème participation à une braderie/vidé grenier.

Date 1ère participation : ...../...../.....

**Réservation**

Nature	Nombre	Prix	Total
Emplacement pour un portant ( <b>non fourni</b> )		3 euros	
Emplacement (1m, table et chaises fournis)		4 euros	
Panier repas (un sandwich, une boisson et une part de gâteau)		5 euros	

TOTAL.....

Dans la mesure du possible je souhaite être placé à côté de (nom):

.....

**Règlement de la Braderie**

- Une inscription n'est retenue que si elle est complète (bulletin d'inscription et règlement)
- Mise en place des exposants à partir de 7h. Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 16h00.
- Les exposants ne peuvent vendre que des objets usagés et personnels (art. L310-2 du code du commerce) sous peine d'être exclu.
- Les mineurs souhaitant acquérir un emplacement le feront par l'intermédiaire de leur parent avec une autorisation parentale.
- Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des exposants. Aucune responsabilité des organisateurs en cas de vol ou de casse.
- L'exposant à l'obligation d'occuper l'emplacement qui lui a été attribué. Si désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

Manifestation organisée par l'APEAEP de Saint Jacut de la mer - **Contact :**  
petitescrevettes22@gmail.com  
(association des parents d'élèves et amis de l'école publique)

Lu et approuvé

Date et Signature :